

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a adopté le règlement suivant à l'occasion de sa séance ordinaire tenue le 2 juillet 2013 :

RCA-86-2 : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA-86)

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 9 juillet 2013

Me Karl Sacha Langlois, LL.L. B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement